



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Paris

Commune : Paris 16ème

Autres communes :

R500

Appellation : Cathédrale orthodoxe grecque Saint-Stéphane

Monument(s)

Appellation : Cathédrale orthodoxe grecque Saint-Stéphane

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 05/01/2026

Étendue de la protection : Sont classés au titre des monuments historiques, en totalité, l'église orthodoxe grecque, (y compris le narthex), avec tous ses éléments intérieurs immeubles par nature, notamment les éléments de ferronnerie, les grilles de sol, la chaire en marbre et l'iconostase, la galerie reliant le narthex au presbytère, les façades et les toitures du presbytère, comprenant son extension, ainsi que le sol des cours, tel que légendé sur le plan annexé au présent arrêté, le tout étant situé 5-7 rue Georges-Bizet, Paris XVIe arr., sur la parcelle n° 44, d'une contenance de 997 m2, figurant au cadastre section FP et appartenant à l'État grec depuis une date antérieure au 1er janvier 1956. Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 26 juin 1995 susvisé

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.